

VILLES ET CAMPAGNES EN FRANCE : UNE GRANDE FRACTURE TERRITORIALE ?

Gérard-François Dumont, Jean-Albert Guievsse, Thierry Rebour

Association Population & Avenir | « Les Analyses de Population & Avenir »

2022/4 N° 41 | pages 1 à 22

DOI 10.3917/lap.041.0001

Article	aisponible	en ligne a	Tadresse	*	

https://www.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2022-4-page-1.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Association Population & Avenir. © Association Population & Avenir. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Villes et campagnes en France: une grande fracture territoriale?

Gérard-François DUMONTSorbonne Université, laboratoire Médiations

Jean-Albert GUIEYSSE

Université d'Orléans, UMR 8504 Géographie-Cités, équipe CRIA

Thierry REBOUR

Université de Picardie-Jules Verne, UMR 8504 Géographie-Cités, équipe CRIA

INTRODUCTION	3
1. LA FRACTURE VILLES-CAMPAGNES RÉVÉLÉE	
PAR LA NOMENCLATURE DES UNITÉS URBAINES	4
La part élevée des cadres dans l'espace urbain	6
La part élevée d'ouvriers dans les campagnes	7
La part des employés dominante dans les villes	7
Villes-campagnes : deux mondes professionnels différents	8
Face aux grandes villes, des petites villes de nature « rurale »	8
2. LA FRACTURE VILLES-CAMPAGNES CONFIRMÉE PAR LA GÉOGRAPHIE DES ZONES D'EMPLOI	9
Les ouvriers dans la moitié Nord et dans des territoires au-delà des métropoles	10
Une géographie urbaine des cadres dissociée des territoires ouvriers	11
Quelques territoires à part élevée d'ouvriers et de cadres	13
3. LA FRACTURE VILLES-CAMPAGNES CORROBORÉE	
PAR UNE NOMENCLATURE QUI, POURTANT, LA NIE	13
Les cadres, des « sélectionnants géographiques »	14
L'occultation dévoilée des dynamiques rurales par le zonage fonctionnel	15
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20
Les cadres, des « sélectionnants géographiques » L'occultation dévoilée des dynamiques rurales par le zonage fonctionnel	14
BIBLIOGRAPHIE	20

La publication Les analyses de Population & Avenir [ISSN 2552-2078] a vocation à contribuer au débat d'idées sur les questions de populations et de territoires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs. © Population & Avenir. Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction ou rediffusion est soumise à autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).

Villes et campagnes en France : une grande fracture territoriale ?

Gérard-François DUMONT

Sorbonne Université, laboratoire Médiations

Jean-Albert GUIEYSSE

Université d'Orléans, UMR 8504 Géographie-Cités, équipe CRIA

Thierry REBOUR

Université de Picardie-Jules Verne, UMR 8504 Géographie-Cités, équipe CRIA

RÉSUMÉ

Le déploiement d'un processus d'urbanisation dans le monde n'est pas contestable. En France, certains en ont conclu à une évolution linéaire inévitable de l'urbanisation qui allait conduire à la quasi-disparition de la population rurale, donc des campagnes qui perdraient toute spécificité. Pour établir le diagnostic et comprendre les dynamiques des territoires français, il est nécessaire de s'interroger sur la géographie économique et sociale des territoires et sur le fait de savoir si elle met ou non en évidence une fracture villes-campagnes.

MOTS-CLÉS

urbanisation; France; ville; campagne; emploi; population active; catégories socioprofessionnelles; périurbanisation; para-urbanisation; ruralité

ABSTRACT

Cities and countryside in France: a great territorial divide?

The deployment of an urbanization process in the world is not disputable. In France, some have concluded that urbanization is an inevitable linear evolution that will lead to the virtual disappearance of the rural population, and therefore of the countryside, which will lose all specificity. In order to establish a diagnosis and understand the dynamics of French territories, it is necessary to examine the economic and social geography of the territories and whether or not it highlights an urban-rural divide.

KEYWORDS

urbanization; France; city; countryside; employment; active population; socio-professional categories; periurbanization; para-urbanization; rurality

RESUMEN

Ciudades y campos en Francia: ¿una gran división territorial?

El despliegue de un proceso de urbanización en el mundo no es discutible. En Francia, algunos han llegado a la conclusión de que la urbanización es inevitablemente lineal y conducirá a la práctica desaparición de la población rural y, por tanto, del campo, que perderá su especificidad. Para establecer un diagnóstico y comprender la dinámica de los territorios franceses, es necesario, por tanto, considerar la geografía económica y social de los territorios y si pone de manifiesto o no una brecha urbano-rural.

PALABRAS CLAVE

urbanización; Francia; ciudad; campo; empleo; población activa; categorías socioprofesionales; periurbanización; paraurbanización; ruralidad

INTRODUCTION

Le déploiement d'un processus d'urbanisation dans le monde¹, précisément d'abord dans les pays du Nord depuis le début du XIX^e siècle, et ensuite dans les pays du Sud, n'est pas contestable. En effet, la population urbaine, auparavant très minoritaire depuis l'aube de l'humanité, est désormais majoritaire².

En France, certains en ont conclu à une évolution linéaire inévitable de l'urbanisation qui allait conduire à la quasi-disparition de la population rurale, donc des campagnes qui perdraient en outre leur spécificité. Ainsi, le mot « rural » a disparu de toute présentation statistique au début des années 2010 lors d'une modification apportée au zonage en aires urbaines de l'Insee³. Et, depuis, le « zonage en aires d'attraction des villes », qui a remplacé en 2020 le susdit « zonage en aires urbaines », continue à ne pas nommer l'« espace rural »⁴, même si les campagnes ont connu une renaissance statistique avec ce qui s'appelle la grille communale de densité qui atteste qu'au moins environ un tiers de la population de la France vit dans les campagnes⁵.

En dépit de la nouvelle approche permettant de mettre en évidence l'existence de la réalité des campagnes par cette grille communale de densité, certains auteurs considèrent que distinguer les territoires de villes et de campagnes revient à les opposer alors qu'une organisation systématique de leur complémentarité serait souhaitable, quitte à diluer les campagnes dans un vaste espace intercommunal centré sur une grande ville, à l'exemple des intercommunalités⁶ démesurées créées dans les années 2010 comprenant plus de 50 communes, voire plus de 100 communes, donc de taille XXL. Ou encore à l'exemple des territoires à statut de métropoles⁷ dont certains comportent de nombreuses communes rurales dans leur périmètre. Dans ce dessein de considérer qu'il ne doit y avoir que des éléments de complémentarité entre villes et campagnes, le mieux serait par conséquent de refuser d'étudier toute éventuelle distinction.

Pourtant, pour établir le diagnostic et comprendre les dynamiques des territoires français, il est nécessaire de s'interroger sur les caractéristiques des espaces et sur le fait de savoir si elles mettent ou non en évidence une fracture villes-campagnes. En termes démographiques, cette fracture a effectivement été soulignée⁸. Mais qu'en est-il de l'analyse de la géographie économique et sociale des territoires et, plus précisément, de la géographie des emplois ou de la population active répartis par catégories socioprofessionnelles⁹? Pour répondre précisément à cette question, il importe de ne pas considérer

^{1.} Dumont, Gérard-François, Géographie des populations - Concepts, dynamiques, prospectives, Paris, Armand Colin, 2018.

^{2.} À l'échelle mondiale depuis 2008 selon les données de l'ONU.

^{3.} Holmes, Sherlock (P.C.C. Dumont, Gérard-François), « Un meurtre géographique : la France rurale », Population & Avenir, n° 707, mars-avril 2012.

^{4.} Dumont, Gérard-François, « La ruralité à demi ressuscitée en France, par Sherlock Holmes », *Population & Avenir*, n° 751, janvier-février 2021.

^{5.} Rieutort, Laurent, « Les ruralités : renouveau ou fragmentation ? », dans : Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022.

 $[\]textbf{6.} \quad \text{Dor\'e, Gw\'ena\"el, } \\ \text{\& Le bouleversement territorial en France: analyse et enjeux } \\ \text{>, } \\ \textit{Population \& Avenir, } \\ \text{n° 736, janvier-f\'evrier 2018.} \\$

^{7.} Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) ; loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017.

^{8.} Léger, Jean-François, « Espaces ruraux et espaces urbains : deux mondes différents », *Population & Avenir*, n° 741, janvier-février 2019.

^{9.} Source des chiffres : Institut national de la statistique et des études économiques, Insee, Recensement de la population, fichier communal agrégé. Traitement : UMR Géographie-Cités, équipe CRIA. Remerciements chaleureux à Ludovic Chalonge, ingénieur d'études.

un seul type de déclinaison de la typologie des territoires en France. C'est pourquoi nous en examinerons trois.

Nous interrogerons d'abord le zonage en unités urbaines qui propose la nomenclature « classique » morphologique distinguant les unités urbaines, c'est-à-dire les agglomérations d'au moins 2000 habitants réunissant une ou plusieurs communes en continuité de bâti, et les autres territoires, ceux correspondant à des communes rurales. Une deuxième partie se référera au découpage des territoires français en zones d'emploi. Enfin, il conviendra d'examiner la nomenclature fonctionnelle des territoires français usités depuis 2020 par l'Insee, soit le zonage intitulé en « aires d'attraction des villes » qui revient à considérer une France presque totalement urbaine en présentant un continuum géographique entre villes et campagnes.

1. LA FRACTURE VILLES-CAMPAGNES RÉVÉLÉE PAR LA NOMENCLATURE DES UNITÉS URBAINES

Pour appréhender la géographie économique des territoires français et étudier d'éventuelles distinctions entre villes et campagnes, les données issues des recensements livrent une répartition des catégories sociales qui peut se lire en étudiant la géographie de la composition des actifs au lieu de travail¹⁰, donc des emplois¹¹, connus sous la dénomination de « catégories socioprofessionnelles » (CSP). La nomenclature des CSP comprend six catégories (encadré 1) : les « agriculteurs exploitants », les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise », les « cadres et professions intellectuelles supérieures », les « professions intermédiaires », les « employés » et les « ouvriers ». Comment ces CSP se répartissent-elles selon les territoires distingués par le zonage morphologique qu'est le zonage en unités urbaines (encadré 2) ?

L'analyse de la population active dénombrée sur son territoire de lieu de travail, donc la géographie des emplois, permet d'apprécier les ressorts productifs des territoires : par exemple, un territoire à forte proportion d'employés aura des activités à dominante tertiaire ; un territoire à forte proportion de cadres témoignera d'une place dans la géographie sociale différente qu'un territoire à faible proportion de cadres.

De 2011 à 2018, la population au lieu de travail, donc le nombre d'emplois, a augmenté de 1 %. Dans cette période, la création du régime d'auto-entrepreneur en 2009 est un des éléments explicatifs de la hausse, nettement plus élevée que la moyenne, de 8,8 % du nombre d'emplois de la catégorie « artisans, commerçants et chefs d'entreprise ». Toutefois, comme les qualifications du travail s'élèvent dans le temps, la catégorie à la plus forte hausse a été, de 2011 à 2018, celle des emplois de cadres, avec 10,9 %, tandis que les emplois classés dans les « professions intermédiaires » ne se sont accrus que de 3,4 %. En revanche, le nombre d'emplois des catégories « employés » et « ouvriers » a diminué quant à lui respectivement de 1,9 % et 6,9 %.

Ces évolutions s'inscrivent différemment selon les types d'espaces du zonage morphologique en unités urbaines. Dans ce dessein, considérons d'une part l'ensemble des unités urbaines, désigné comme l'espace urbain, et les autres territoires ne faisant pas partie

^{10.} À ce jour, les données de recensement ne permettent pas de préciser les effets du développement du télétravail, que ce dernier ne concerne qu'une partie des jours de travail ou la totalité. Espérons qu'à l'avenir le recensement ou des enquêtes prennent en compte cette donnée dont l'importance s'est considérablement accrue depuis la pandémie Covid-19 ; cf. Dumont, Gérard-François, « Covid-19 : l'amorce d'une révolution géographique ? », *Population & Avenir*, n° 750, novembre-décembre 2020.

^{11.} En conséquence, les personnes qui habitent en France et travaillent à l'étranger ne figurent pas dans ces données ; cf. Aubry, Bernard, « Traverser une frontière pour travailler. La France "championne" d'Europe », *Population & Avenir*, n° 752, mars-avril 2021.

Encadré 1. Quelle est la composition des six catégories principales de la population active ?

D'une manière générale, et pour des raisons de robustesse statistique, notamment lorsque populations et peuplement sont appréhendés à l'échelle de territoires de petite taille, les actifs sont distribués en six catégories principales :

- les « agriculteurs exploitants », à savoir les personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole. Il peut s'agir de chefs d'exploitation, d'associés d'exploitation ou d'aides familiaux non salariés, qui ont un statut professionnel de travailleurs indépendants ;
- les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » forment une deuxième catégorie d'actifs « qui mettent en valeur un capital économique en tant que chef de leur propre entreprise, mais travaillant seul ou n'employant qu'un petit nombre de salariés, dans un domaine où l'aspect travail manuel est important, en dehors de l'agriculture » ;
- les « cadres et professions intellectuelles supérieures » désignent des professions salariées du domaine scientifique qui nécessitent des connaissances approfondies, des professionnels de l'information ou des arts, des cadres administratifs, des cadres techniques, des commerciaux avec des responsabilités ou des ingénieurs ;
- les « professions intermédiaires » que l'on peut subdiviser en deux catégories : deux tiers de personnes ayant une situation professionnelle à mi-chemin entre les « cadres supérieurs » et les agents d'exécution (les « ouvriers » et les « employés ») et un tiers correspondant aux professionnels du secteur de l'enseignement (les instituteurs), de la santé (les infirmières) et du travail social (les assistantes sociales);
- les « employés » forment une cinquième catégorie qui rassemble des professions d'exécution dans des activités de services très variées : secrétaires, agents de bureau, vendeurs, agents hospitaliers, pompiers, gens de maison...;
- enfin, les « ouvriers » correspondent aux actifs qui exercent des fonctions d'exécutant de la production réelle, quel que soit leur domaine d'activité (industrie, agriculture, mines, artisanat, etc.). On trouve parmi eux des « ouvriers qualifiés », des « ouvriers non qualifiés » et des « ouvriers agricoles ».

Encadré 2. Comment les territoires des villes et ceux des campagnes sont-ils distingués selon la nomenclature morphologique du zonage en unités urbaines ?

La nomenclature morphologique, dite zonage en unités urbaines, distingue villes et campagnes selon la notion d'agglomération. Une agglomération (ensemble de bâti continu dont les éléments ne présentent pas de coupure de plus de 200 m) est urbaine si elle atteint ou dépasse les 2000 habitants. En ce cas, l'ensemble des communes où s'étend cette agglomération (pour au moins la moitié de leur population chacune) est déclaré urbain. Une agglomération multicommunale se compose d'une commune-centre, la plus peuplée, et de communes de banlieue, donc en continuité de bâti.

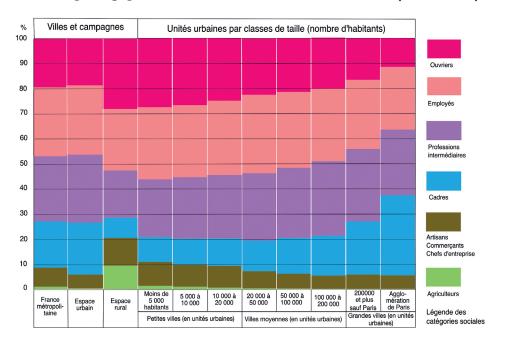
Les communes non urbaines sont simplement désignées « non urbaines » par l'Insee depuis la révision de la nomenclature en 2020, fondée sur les résultats du recensement de 2018. Mais le langage courant les appelle « rurales ».

^{*} Un chiffre qui peut être jugé faible. Par exemple, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) regroupe des communes comptant 3500 habitants au plus.

^{**} Rappelons que les résultats du RP (recensement de la population) 2018 sont fondés sur les enquêtes de recensement des cinq années 2016-2020. Les résultats du RP 2019 sont tout particulièrement estimés puisque les enquêtes de recensement 2021 ont été annulées en raison de la pandémie Covid-19.

d'une unité urbaine, désignés comme l'espace rural. Et, au sein de l'espace urbain, distinguons les petites villes, soit des unités urbaines allant de 2000 à 19999 habitants, les villes moyennes, soit des unités urbaines ayant entre 20000 et 199999 habitants, et les grandes villes, soit les unités urbaines comprenant 200000 habitants ou plus, à l'exception de l'unité urbaine de Paris, considérée séparément.

Graphique 1. La proportion de chaque catégorie socioprofessionnelle dans l'emploi au lieu de travail selon les territoires délimités par le zonage morphologique en unités urbaines redéfini en 2020 (RP de 2018)



La part élevée des cadres dans l'espace urbain

À l'échelle de la France métropolitaine (cf. les trois colonnes de gauche du graphique 1), la part des cadres dans l'ensemble des emplois est nettement plus élevée dans l'espace urbain (20 %) que dans l'espace rural (7,5 %), la moyenne de l'Hexagone étant de 18,5 %. On peut donc qualifier les emplois de cadres d'« emplois à dominante urbaine ».

Dans l'espace urbain, la part des cadres dans les emplois au lieu de travail augmente progressivement et nettement à partir du niveau des villes moyennes. Elle est de 9,9 % dans les petites villes (de 2000 à 4999 habitants). Elle représente 15,9 % de l'emploi dans le niveau supérieur des villes moyennes (100000 à moins de 200000 habitants). Les grandes villes les partir de 200000 habitants, sans compter Paris) comptent 21,0 % de cadres dans leur main-d'œuvre. L'unité urbaine de Paris présente une hypertrophie exceptionnelle de la représentation des cadres (32,1 %) et la représentation ouvrière la plus faible (12,1 % de l'emploi).

Les analyses de Population & Avenir - n° 41, novembre 2022.

^{12.} Les unités urbaines de 200000 habitants ou plus, hors celle de Paris, représentent 25,7 % de la population de France métropolitaine selon le RP 2018. Les villes moyennes représentent 18,1 % et la strate des petites villes également.

Trois catégories, celles des agriculteurs, ouvriers¹³ et artisans-commerçants-chefs d'entreprise, apparaissent « à dominante rurale », puisque leur poids est important dans l'espace rural, soit respectivement 9,5 %, 28,3 % et 11,2 % des emplois ruraux, donc des pourcentages nettement plus élevés que dans l'espace urbain (0,5 %, 19,8 % et 6,7 %).

Toutefois, la part des agriculteurs exploitants est encore non négligeable dans les petites villes que la nomenclature en unités urbaines classe dans l'espace urbain : 2,2 % des emplois dans les unités urbaines de 2000 à 4999 habitants, 1,6 % dans les unités urbaines de 5000 à 9999 habitants et 1,1 % dans les unités urbaines de 10000 à 19999 habitants.

Concernant la part des artisans-commerçants-chefs d'entreprise dans l'ensemble des emplois, qui singularise l'espace rural par son importance (11,2 % des emplois de cet espace rural alors que la moyenne de la France métropolitaine est de 6,7 %), elle diminue régulièrement en remontant la hiérarchie des agglomérations, passant de 9,0 % dans les plus petites villes (unités urbaines de 2000 à 4999 habitants) à 5,1 % dans l'unité urbaine de Paris.

La part élevée d'ouvriers dans les campagnes

La catégorie des ouvriers arrive en tête des emplois dans l'espace rural (28,3 %), alors qu'elle représente 19,8 % des emplois totaux de l'Hexagone. Sa part décroît régulièrement avec la taille des agglomérations, de 27,9 % dans les plus petites unités urbaines de 2000 à 4999 habitants à 12,4 % dans l'unité urbaine de Paris.

L'importance de la part des ouvriers dans les emplois de l'espace rural nécessite de rappeler que les campagnes ont toujours été des lieux d'accueil des industries, extractives, minières, alimentaires, et manufacturières (textile, bois, travail des métaux...). Certes, la révolution industrielle, avec le besoin pour les entreprises industrielles de se trouver à proximité des sources d'énergie (bassin houiller du Nord–Pas-de-Calais, vallées lorraines, bassin du Creusot), a « urbanisé » les industries ou, plus précisément, a souvent urbanisé d'anciens lieux ruraux de production industrielle. Mais cela n'empêche pas l'existence de nombreuses activités industrielles dans les campagnes¹⁴, aujourd'hui comme hier. Et, comme le précisait une étude pour la période contemporaine : « Les professions liées à la fabrication ne nécessitent pas la proximité des grandes villes. Le prix de l'immobilier, du foncier, et le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre recherchée incitent les entreprises de ce secteur à se localiser à l'écart des grands pôles urbains, sous condition d'une desserte adéquate en réseau de transports de marchandises »¹⁵.

La part des employés dominante dans les villes

Les employés sont la catégorie sociale la plus représentée dans l'espace urbain (27,8 % des emplois), suivis des professions intermédiaires (26,9 %). Dans les différentes strates de la hiérarchie urbaine, les employés se répartissent sans grands contrastes : leur part se situe entre 28,4 % des emplois dans les petites villes (unités urbaines de 2000 à 4999 habitants), 30,8 % dans les unités urbaines moyennes (20000 à 49999 et 50000 à 99999) et 27,4 % dans les grandes villes (200000 ou plus, hormis l'unité urbaine de Paris). L'exception est le minimum parisien, fort bas : 24,7 % d'employés dans le total des emplois dans l'unité urbaine de Paris, presque au niveau de l'espace rural (24,4 %).

^{13.} Les rendements décroissants de la crise longue des pays industriels ont donc, semble-t-il, ramené dans les campagnes la majorité des ouvriers, comme c'était le cas avant la révolution industrielle, dans le cadre du *Verlag System* (Fernand Braudel, *Civilisation matérielle*, *économie et capitalisme*, XV^e – $XVIII^e$ siècle, Paris, Armand Colin, 1979).

^{14.} Ardillier-Carras, « La population active féminine dans les industries en territoire rural », dans : Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022.

^{15.} Insee Première, nº 1278, 2010.

La catégorie des professions intermédiaires augmente progressivement avec la taille des agglomérations, entre 22,6 % des emplois dans les petites unités urbaines (2 000 à moins de 5 000 habitants), et 29 % environ dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus, hors unité urbaine de Paris. Dans cette dernière, ces professions intermédiaires représentent 25,9 % des emplois, chiffre proche de la moyenne de la France métropolitaine (26,0 %).

Villes-campagnes: deux mondes professionnels différents

Ce qui précède met en évidence que la géographie de la composition socioprofessionnelle des emplois différencie d'une part les territoires urbains (les villes selon le zonage en unités urbaines) des territoires ruraux (les campagnes) et, d'autre part, les villes selon la strate de population à laquelle elles appartiennent, avec en outre des différences notables dans la répartition de certaines catégories d'emplois (en particulier les cadres) dans l'espace urbain. Ceci confirme que l'espace urbain et l'espace rural, dont les différences avaient été mises en évidence selon des critères démographiques¹⁶, le sont aussi du fait de leur composition socioprofessionnelle.

Regroupons à présent les catégories socioprofessionnelles en deux groupes ainsi désignés : catégories « populaires » et catégories « supérieures ». Les catégories populaires sont l'ensemble des ouvriers et des employés. Cet ensemble ouvriers-employés représente 47,2 % des emplois en France, 46,5 % dans l'espace urbain et 52,7 % dans l'espace rural. Ces catégories populaires (plutôt rurales, donc) culminent à un pourcentage de 56,3 % des emplois dans les petites villes (unités urbaines de 2000 à moins de 5000 habitants), leur poids diminuant avec l'augmentation de la taille des villes ; mais elles demeurent majoritaires jusque dans la catégorie des villes moyennes de 50000 à moins de 100000 habitants (51,6 % des emplois).

Face aux grandes villes, des petites villes de nature « rurale »

De ce fait, les plus petites unités urbaines (2000 à moins de 5000 habitants) présentent un aspect « rural » indéniable, à cause de l'importance des secteurs agriculture-artisanat-commerce, et sachant que les ouvriers ont une part importante dans les emplois (27,9 %), guère en dessous de l'espace rural (28,3 %). La diversité socioprofessionnelle et donc sociale y est réelle, même si la part des cadres dans les emplois n'est que de 9,9 % (soit presque deux fois moins que la moyenne de la France métropolitaine), alors que la part des professions intermédiaires (22,6 %) est plus proche de la moyenne de l'Hexagone (26 %).

Vers le haut de la hiérarchie urbaine, les catégories socioprofessionnelles dites populaires, « à dominante rurale », diminuent ; en particulier, la part des ouvriers s'abaisse même à 12,1 % des emplois dans l'unité urbaine de Paris contre 19,8 % en moyenne dans la France métropolitaine.

Le « gradient d'urbanité » montre la hausse de la part des deux catégories socioprofessionnelles appelées ici « supérieures » et donc « à dominante urbaine », soit les professions intermédiaires et les cadres, suivant la taille démographique des agglomérations, avec toujours une proportion de professions intermédiaires supérieure à celle des cadres. Toutefois, l'unité urbaine de Paris déroge à cette règle et affirme une forte spécificité : la part des cadres dans les emplois (32,1 %) s'y révèle plus importante que celle de professions intermédiaires (25,9 %). Cette unité urbaine de Paris compte une part faible d'employés (24,7 %), catégorie pourtant à dominante urbaine à l'échelle nationale 17, avec une part de 27,8 % des employés dans l'espace urbain.

^{16.} Léger, Jean-François, op. cit.

^{17.} Sous ces généralités, l'agglomération parisienne reste elle-même contrastée, les dynamiques ségrégatives s'exerçant à plusieurs échelles; cf. Zaninetti, Jean-Marc, « Territoires et géographie sociale : le cas des populations du Grand Paris », *Population & Avenir*, n° 758, mai-juin 2022.

L'analyse de la structure de la composition sociale du travail dans la hiérarchie urbaine d'une part, et dans les campagnes d'autre part, conduit logiquement à inclure les petites villes dans un espace rural élargi. Cette répartition urbain-rural est alors plus cohérente que celle tirée directement du zonage en unités urbaines de l'Insee. Avec cette nouvelle définition du rural (espace rural du zonage Insee plus petites villes de 2000 à 4999 habitants), la structure de l'emploi « rural » se détache dans toute sa netteté. La fracture ville-campagne est ainsi révélée dans toute son ampleur, tout en mettant en évidence une remarquable diversité sociale et productive des campagnes, au-delà de l'idée reçue du « continuum urbain » qui occulte donc une réalité bien plus riche.

Cette fracture est-elle confirmée ou infirmée en considérant une autre échelle de délimitation des territoires français, celle des zones d'emplois ?

2. LA FRACTURE VILLES-CAMPAGNES CONFIRMÉE PAR LA GÉOGRAPHIE DES ZONES D'EMPLOI

L'analyse des emplois au lieu de travail, effectuée ci-dessus, reflétait directement la localisation des activités, et éclairait donc en priorité la géographie économique des territoires, plus précisément celles des activités. Examinons à présent la géographie sociale des territoires : la population à son lieu de domicile, à l'échelle des zones d'emploi. La population considérée dans les sources ci-dessous exploitées est la population active, qu'elle ait un emploi ou soit en demande d'emploi (donc au chômage), dans sa composition socioprofessionnelle à l'intérieur de la zone d'emploi où se situe son domicile, rapportée à la totalité de la population de cette zone d'emploi : cela privilégie donc la connaissance de la géographie sociale, et non plus celle de la géographie économique, sans toutefois l'écarter ; en effet, les changements dans la géographie des emplois influencent les lieux de peuplement des villes et des campagnes.

Encadré 3. Qu'est-ce qu'une zone d'emploi?

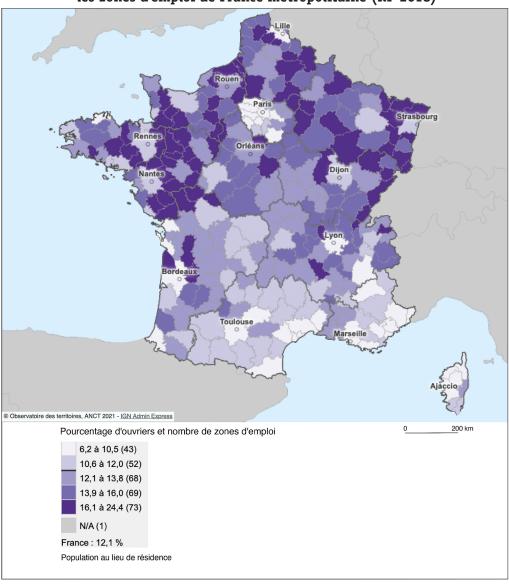
Selon la base des zones d'emploi 2020 (Insee, 18 mars 2022), « une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. [...] Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés. [...] Le zonage de 2020 comporte 306 zones d'emploi (dont une pour Mayotte), contre 321 pour le zonage de 2010 ».

Les ouvriers dans la moitié Nord et dans des territoires au-delà des métropoles

La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est davantage représentée (carte 1) dans une vaste moitié nord de la France – prolongée par une grande périphérie lyonnaise –, que dans le Sud (Sud-Ouest, bordure méditerranéenne, Alpes centrales et du Sud). L'importance de la part des ouvriers dans plusieurs zones d'emploi de l'Ouest, suivant un axe Bretagne intérieure-Maine-Anjou-Vendée, additionne plusieurs causes : l'importance des industries agroalimentaires, l'héritage de la dynamique de décentralisation industrielle des années 1960 et 1970 ou encore un développement industriel endogène (Vitré¹⁹ en Ille-et-Vilaine, Les Herbiers-Montaigu en Vendée, Cholet en Maine-et-Loire, le département de la Mayenne…) dans des domaines variés.

 $[\]textbf{18. Source des deux cartes 1 et 2: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=home.}$

^{19.} Dumont, Gérard-François, Les territoires français: diagnostic et gouvernance, Paris, Armand Colin, 2018.



Carte 1. La part des ouvriers dans la population totale selon les zones d'emploi de France métropolitaine (RP 2018)

En revanche, la part des ouvriers est généralement faible dans les zones d'emploi les plus peuplées, celles des grandes agglomérations qui ne présentent donc aujourd'hui pas (ou plus) une image socioprofessionnelle à dominante ouvrière. De cette façon, les zones d'emploi de Caen, Rennes, Nantes, Angers, Tours, Bordeaux, Toulouse, Pau, Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg, Annecy, Chambéry, Grenoble... ainsi que la plupart des zones d'emploi de l'Île-de-France, forment les vides de l'espace ouvrier. La part des ouvriers est particulièrement faible dans des zones d'emploi caractérisées par une attraction migratoire de retraités (Fréjus) ou de personnes participant à des activités économiques à haute valeur ajoutée (Saclay).

Qu'en est-il de la géographie de la catégorie des cadres ?

Tableau 1. Les dix zones d'emploi de France métropolitaine à la proportion la plus élevée et la moins élevée d'ouvriers dans la population totale

Nom de la zone d'emploi	Département ou région	Part des « ouvriers » dans la population (%)			
Pontarlier	Jura	24,4			
Sablé-sur-Sarthe	Sarthe	24,0			
Les Herbiers-Montaigu	Vendée	23,8			
Oyonnax	Ain	23,0			
Segré-en-Anjou Bleu	Maine-et-Loire	21,3			
La vallée de l'Arve	Haute-Savoie	21,3			
La vallée de la Bresle-Vimeu	Somme et Seine-Maritime	21,1			
Saint-Claude	Jura	21,1			
La Ferté-Bernard	Sarthe	20,7			
Vitré	Ille-et-Vilaine	20,3			
Toulon	Var	8,6			
Cannes	Alpes-Maritimes	8,5			
Saclay	Essonne	8,4			
Montpellier	Hérault	8,4			
Fréjus	Var	8,4			
Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône	7,6			
Corte	Corse	7,4			
Paris	Île-de-France	7,2			
Rambouillet	Yvelines	6,6			
Versailles-Saint-Quentin	Yvelines	6,2			
© Population & Avenir, chiffres Insee RP 2018.					

Une géographie urbaine des cadres dissociée des territoires ouvriers

La géographie des cadres est presque le négatif de celle des ouvriers et confirme l'implantation urbaine préférentielle de cette catégorie socioprofessionnelle.

En effet, la géographie des territoires dont la part des cadres est élevée (plus de 7,4 % de cadres dans la population totale) ne présente donc presque jamais de continuité. Certes, la carte 2 montre que plusieurs zones d'emploi en prolongement de celles de Paris ont une part de cadres élevée ; de même, celle de Lyon en continuité avec celle de Grenoble ou de la Haute-Savoie.

Toutefois, la carte 2 montre surtout une géographie en peau de léopard, en grande partie corrélée avec l'armature urbaine de l'Hexagone ; la part des cadres domine dans les zones d'emploi des principales villes : Toulouse, Lyon, Lille, Grenoble, Bordeaux, Nantes, Rennes...

Ainsi, le phénomène de quasi-exclusion des ouvriers est net dans différentes zones d'emploi. Par exemple, les cadres supplantent les ouvriers dans le sillon mosellan (zones d'emploi de Nancy et Metz), le centre de la Picardie (Amiens, Arras), l'axe Poitiers-Niort-La Rochelle. Le pourtour méditerranéen leur est également favorable (zones d'emploi de Nice, Cannes, Toulon, Provence intérieure, Marseille-Aix-Avignon, Nîmes ou Montpellier).

Inversement, la part des ouvriers équilibre ou surpasse celle des cadres dans les zones d'emploi du bocage normand et du Perche, sur le littoral picard, le plateau de Langres et à Sedan, ainsi qu'à Gien, à Cognac, et dans la zone d'emploi des « Sources de la Loire ». Les zones frontalières du nord de la Lorraine et du Jura se distinguent de la même manière. C'est ainsi que la ruralisation du travail de fabrication apparaît donc récente ou même héritée (cas des « districts industriels » du Jura, ou d'une tradition industrielle dans

les Ardennes). L'emploi ouvrier est désormais en situation périphérique par rapport aux villes les plus peuplées²⁰.

Pairs

Pairs

Strasbourg

Rannes

Orléans

Lyon

Lyon

Marseille

C Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Excress

Carte 2. La part des cadres de la population active dans la population totale selon les zones d'emploi de France métropolitaine (RP 2018)

5,8 7,4

Pourcentages

200 km

 $[\]rm \mathring{A}$ l'échelle de la France, les cadres (« cadres et professions intellectuelles supérieures ») représentent 9,3 % de la population au lieu de résidence.

^{20.} Rappelons que la ville de Paris, dans ses vingt arrondissements, a perdu ou éloigné nombre d'établissements industriels qu'elle comptait encore dans les années 1950.

Tableau 2. Les dix zones d'emploi de France métropolitaine à la proportion la plus élevée et la moins élevée de cadres

Nom de la zone d'emploi	Département ou région	Part des « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans la population (%)			
Paris	Île-de-France	21,9			
Versailles-Saint-Quentin	Yvelines	21,3			
Rambouillet	Yvelines	18,6			
Saclay	Essonne	17,3			
Seine-Yvelinoise	Yvelines	17,3			
Toulouse	Haute-Garonne	16,0			
Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône	14,3			
Lyon	Rhône	14,2			
Lille	Nord	14,1			
Grenoble	Isère	13,9			
Flers	Orne	3,4			
Mayenne	Mayenne	3,4			
Saint-Flour	Cantal	3,4			
Sedan	Ardennes	3,3			
Thouars	Deux-Sèvres	3,2			
Ghisonaccia	Haute-Corse	3,2			
L'Aigle	Orne	3,0			
La vallée de la Bresle-Vimeu	Somme et Seine-Maritime	2,9			
Carhaix-Plouguer	Finistère	2,9			
Saint-Junien	Haute-Vienne	2,9			
© Population & Avenir, chiffres Insee RP 2018.					

Quelques territoires à part élevée d'ouvriers et de cadres

Quelques zones d'emploi ont à la fois une part élevée d'ouvriers et de cadres. À l'échelle régionale se distinguent ainsi la basse vallée du Rhône, le Languedoc, l'Aquitaine, le Massif central... à l'exception de leurs grandes villes où la part des cadres est importante, comme à Clermont-Ferrand ou à Toulouse. Il s'agit généralement de territoires dont les industries sont essentiellement dispersées.

Les zones d'emploi forment un découpage économico-administratif des territoires français. En revanche, le zonage en unités urbaines est, quant à lui, morphologique tandis que l'autre zonage de référence de l'Insee, le zonage en aires d'attraction des villes, se veut fonctionnel, alors que le zonage en unités urbaines est morphologique. Son objet, comme son nom l'indique, est d'affirmer une domination des villes sur les territoires français ; il nie largement la réalité de différenciation entre villes et campagnes puisqu'il fait des campagnes des espaces nécessairement dominés par les villes et intégrés à elles. *A priori*, il n'est donc pas conçu pour représenter la géographie locale des catégories socioprofessionnelles et mettre en évidence une dualité villes-campagne.

3. LA FRACTURE VILLES-CAMPAGNES CORROBORÉE PAR UNE NOMENCLATURE QUI, POURTANT, LA NIE

Le zonage en aires d'attraction des villes sous-entend une urbanisation généralisée, et, à cette fin, utilise des critères très extensifs de la ville. Si cette urbanisation généralisée existait, la tendance devrait être donc une part élevée de cadres et d'employés sur l'ensemble des aires d'attraction des villes, ce que dément la réalité (cf. ci-dessous). Une analyse fine est nécessaire.

Encadré 4. Qu'est-ce que le zonage en aires d'attraction des villes ?

Le zonage en aires urbaines, retenu par l'Insee dans les années 1990, a connu sa dernière édition en 2010. Le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 qui lui succède est fondé sur le même principe fonctionnel : les navettes entre le pôle, agglomération riche, au moins relativement, en emplois placée au centre du dispositif, et ses périphéries (couronnes appelées par l'Insee « périurbaines »). Chaque aire d'attraction des villes est un territoire comprenant un pôle et une couronne dont l'aire repose sur une norme statistique et qui est considérée « sous influence » (Insee.fr). Le pôle est un espace dense (donc urbain, déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale) considéré comme un lieu central d'emploi qui attire quotidiennement des personnes actives (les navetteurs) habitant au-delà. Cette conception de la polarisation de l'espace fait du zonage en aires d'attraction des villes une nomenclature fonctionnelle.

La couronne d'une aire d'attraction d'une ville est formée des communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle. Il résulte de ce faible pourcentage que les aires d'attraction des villes sont souvent très vastes. Notons que ce niveau de 15 % n'est pas expliqué et que le fait que des habitants du pôle aillent travailler dans des couronnes n'est pas pris en compte. En effet, on pourrait imaginer que les 15 % soient la différence entre la part des actifs d'une commune allant travailler dans le pôle et des actifs habitant dans le pôle allant travailler dans cette commune. Dans ce cas, le périmètre des aires d'attraction des villes serait différent.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700000 habitants, 200000 habitants et 50000 habitants, donc cinq niveaux.

À part la commune-centre, les communes du pôle relèvent en réalité de la suburbanisation. Les territoires des couronnes, souvent très éloignés du pôle et nullement en continuité de bâti avec lui, ne devraient pas être désignés comme « périurbaines », mais relèvent d'une para-urbanisation, soit, selon ce néologisme proposé dès les années 1990 par Gérard-François Dumont, d'une dynamique de « territoires essentiellement de morphologie rurale situés au-delà des agglomérations [...] et dont une part de la population active occupée peut exercer tout ou partie de ses activités professionnelles dans l'agglomération (le préfixe "para" signifiant en grec "à côté de") ».

L'espace restant en dehors des aires d'attraction des villes est celui des seules communes jugées non concernées par la polarisation de l'emploi affirmée par le critère très extensif de 15 % : il contient les communes « hors attraction des pôles » selon l'Insee. De même que dans le zonage en unités urbaines, la désignation de « communes rurales » n'existe plus, remplacée par « communes non urbaines ». Ainsi, dans sa conception même, le zonage en aires d'attraction des villes dissimule à la fois les différences villes – campagnes et les variétés géographiques des catégories socioprofessionnelles.

^{*} Cf. Dumont, Gérard-François, Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, « La fin de l'urbanisation en France? Un peuplement villes-campagnes en forte recomposition », Les analyses de Population et Avenir, n° 38, 2022.

 $[\]star\star$ Il va de soi qu'un pourcentage de 30 % ou 40 % changerait considérablement la superficie des aires d'attraction des villes. Et, plus encore, si ce pourcentage était un solde des actifs ayant un emploi sortants et entrants.

Les cadres, des « sélectionnants géographiques »

Les données disponibles examinent les populations²¹ recensées au lieu de résidence. À l'échelle de la France, la catégorie des cadres représente 9,3 % de la population totale au lieu de résidence. C'est la population la plus urbaine : dans les pôles, leur part est de 11,7 % ; dans les couronnes des aires d'attraction des villes, elle est de 7,3 %²². Mais il ne s'agit que de proportions moyennes à l'échelle de la France métropolitaine. Ainsi, dans l'ensemble de la couronne de l'aire d'attraction de Paris, la catégorie cadres représente 10,7 % de la population, avec des écarts qui peuvent être localement très élevés, soit par exemple 5 % à l'échelle de la commune de Dreux et 18 % à celle de Rambouillet (communes de la couronne parisienne)²³.

Brouillant encore les analyses de géographie sociale, le zonage en aires d'attraction montre que la proportion de cadres dans la population des aires d'attraction (pôles plus couronnes) varie selon leur taille, passant de 4,4 % dans les aires d'attraction de moins de 50 000 habitants à 14,5 % dans les aires de 700 000 habitants ou plus²⁴. Mais pôles et couronnes, donc espaces urbains et para-urbains, hétérogènes, sont confondus dans ces aires. Cela n'a pas grand sens de les comparer entre elles.

Il est toutefois possible de retenir le fait général selon lequel les cadres sont la catégorie sociale qui discrimine le plus : ils vivent préférentiellement dans les pôles des aires les plus peuplées (ce que déjà le zonage en unités urbaines avait montré) et peuvent, plus que les autres catégories socioprofessionnelles, demeurer dans les communes-centres d'agglomérations ou dans certaines banlieues, ou même se diriger vers certains secteurs résidentiels moins centraux qu'ils jugent à leur convenance. Ils sont la seule catégorie sociale qu'on pourrait qualifier de « nomades sélectifs »²⁵ ou plutôt de « sélectionnants géographiques », qui maîtrisent leur choix de domicile et contrôlent leur mobilité.

Hors les zones d'attraction des villes, les espaces ruraux, réduits dans le zonage en aires d'attraction des villes à la portion congrue (« communes hors attraction des pôles »), sont systématiquement perdants. Au contraire, l'espace rural « des géographes » rassemblait, dans une acception plus logique, les campagnes et leurs petites villes. Quelles populations travaillent dans les véritables espaces ruraux ? Paradoxalement, nous répondrons à cette question en usant du zonage fonctionnel en aires d'attraction des villes qui pourtant est, dans sa conception même, favorable à la perspective de l'urbanisation.

L'occultation dévoilée des dynamiques rurales par le zonage fonctionnel

Dans ce dessein, considérons (graphique 2²⁶) la part des différentes catégories socioprofessionnelles au lieu de travail, donc des emplois, dans le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (chiffres du RP 2018). De la même façon que dans le graphique 1, en bas des colonnes du graphique 2, la hauteur des segments verts, soit les catégories agriculteurs exploitants et artisans-commerçants-chefs d'entreprise, peuvent être considérées comme exprimant le degré de « ruralité » de chaque strate de population de ce zonage en aires d'attraction des villes. La « dominante ruralité » ainsi définie se marque nettement dans les couronnes, où les parts des agriculteurs, des artisans-commerçants-chefs d'entreprise et des ouvriers sont plus importantes que dans les pôles (ou unités urbaines,

^{21.} *Insee Première*, n° 1827, novembre 2020, www.insee.fr. ; et *ibid.*, fichier des données : ip1827.xlsx, figure complémentaire n° 3, personnes âgées de 15 ans ou plus au lieu de résidence. Chiffres du RP 2017.

^{22.} Insee Première, nº 1827, données, figure complémentaire nº 3.

^{23.} Insee Première, nº 1827, ibid., texte et fichier données, fig. 4.

^{24.} Insee Première n° 1827, ibid., figure complémentaire 3.

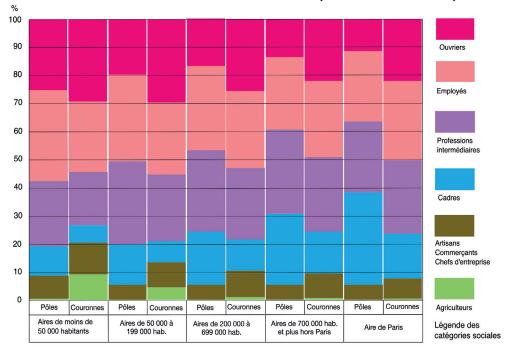
^{25.} Ritchot, Gilles, Feltz, Claude, Forme urbaine et pratique sociale, Montréal, Le Préambule, 1985.

^{26.} Source des données du graphique 2 : Insee, base communale, population au lieu de travail en 2018.

en simplifiant). Le maximum est atteint dans les couronnes des plus petites aires, celles comptant moins de 50 000 habitants, soit 9,1 % d'agriculteurs, 11,1 % d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise et 29,5 % d'ouvriers. Les couronnes des aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants présentent aussi une dominante ruralité, avec une part de la catégorie ouvriers dans les emplois égale aux couronnes du niveau inférieur : 29,5 %. La répartition socioprofessionnelle des emplois dans les plus petites aires d'attraction (moins de 50 000 habitants) confirme la réalité de l'industrie « à la campagne » et dans les petites villes (la part des ouvriers dans les pôles des aires de moins de 50 000 habitants est de 25,7 % et de 20,1 % dans les pôles des aires de 50 000 à 199 999 habitants²²). Les pôles correspondant aux aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants sont des villes moyennes, qui s'industrialisèrent notablement durant la période de la décentralisation industrielle des Trente Glorieuses (1955-1975). Certaines industries ont pu par la suite être transférées dans des villes plus petites ou des communes rurales environnantes.

La dominante ruralité des couronnes est confirmée par le tableau 3 indiquant la population moyenne de leurs communes. Effectivement, les communes des couronnes des aires d'attraction des villes apparaissent, à l'examen de leur population moyenne, très fortement rurale (donc « hors unités urbaines », selon la nomenclature des unités urbaines)²⁸. Même dans les grandes aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants, la taille moyenne des communes des couronnes, soit 1 422 habitants, implique que ces couronnes contiennent encore une part prépondérante de communes rurales.

Graphique 2. La part des différentes catégories socioprofessionnelles au lieu de travail dans le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (chiffres du RP 2018)



Source : Insee, recensements (base communale, chiffres agrégés) ; population au lieu de travail en 2018.

^{27.} La part des ouvriers descend à 17,1 % dans les pôles des aires de 200 000 à 699 999 hab., 13,6 % dans les pôles des aires de 700 000 habitants ou plus hors Paris, et 11,9 % dans le pôle parisien.

^{28.} Selon la nomenclature des unités urbaines, une commune rurale ne renferme pas sur son territoire d'agglomération de population de 2000 habitants ou plus. Toutefois, des communes très peu peuplées peuvent être classées « urbaines », donc faisant partie d'une unité urbaine, si plus de la moitié de leur population vit dans des logements en continuité de bâti d'un ensemble comptant au moins 2000 habitants agglomérés.

Tableau 3. Communes des couronnes des aires selon le zonage en aires d'attraction des villes (France métropolitaine)

Taille de l'aire d'appartenance	Population des cou- ronnes au RP 2018 (nombre d'habitants)	Nombre de communes des couronnes	Population moyenne des communes (nombre d'habitants) des couronnes
Aires de moins de 50000 habitants	3 781 899	7 078	534
Aires de 50000 à 199999 habitants	7 218 275	7 575	953
Aires de 200 000 à 699 999 habitants	7 680 573	5 403	1422
Aires de 700000 habitants et plus (hors Paris)	6 379 553	2 5 6 3	2 489
Aire de Paris*	2 497 441	1 592	1569

^{*} L'aire d'attraction de Paris compte, parmi ses 1929 communes, 321 communes rattachées statistiquement au pôle parisien (unité urbaine de Paris) et 16 communes rattachées à des pôles secondaires ; le périmètre de la zone d'attraction de Paris urbain est donc suffisamment étendu, allant au-delà des limites de la région Île-de-France, pour que la taille moyenne des 1592 communes de la couronne soit du niveau « rural ».

La dominante rurale des couronnes était déjà incontestable selon le « zonage en aires urbaines », appliqué des années 1990 aux années 2010²9, précédant l'actuel « zonage en aires d'attraction des villes ». En effet, par exemple en 2013³0, 86 % des communes des couronnes des « grands pôles »³¹ du zonage en aires urbaines étaient classées rurales selon ce zonage – sans oublier que c'est la présence de quelques communes très peuplées qui élève à chaque fois la taille moyenne des communes de chaque niveau. Cette proportion se montait à 99 % dans les couronnes des pôles moyens (de 50 000 à 199 999 habitants), et à 100 % dans les couronnes des petits pôles (moins de 50 000 correspondant à de petites agglomérations urbaines).

Les aires d'attraction des villes, de même que les aires urbaines du zonage précédent, n'ont donc d'urbain que leur pôle. La dominante rurale de leurs couronnes est oblitérée jusque dans sa terminologie.

En outre, le zonage en aires d'attraction des villes (graphique 2) laisse apparaître l'originalité des plus petites aires (moins de 50 000 habitants). Ces dernières sont les plus ouvrières, non seulement dans leurs couronnes, mais aussi dans leurs pôles. Cette géographie des activités de production donne aux petites aires une composition sociale plus mixte que dans les grandes. Les pôles de ces petites aires sont des agglomérations appartenant à la strate des petites villes (unités urbaines de 2000 à moins de 20000 habitants)³². Ces petites villes³³ et leurs périphéries confirment ainsi leur assise productive diversifiée.

[©] Population & Avenir ; chiffres Insee, Recensement de la population, fichier communal agrégé.

^{29.} Cf. la définition du zonage en aires urbaines dans : Dumont, Gérard-François, Guieysse, Jean-Albert, Rebour, Thierry, « La fin de l'urbanisation en France ? Un peuplement villes-campagnes en forte recomposition », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 38, février 2022, encadré 3.

^{30.} Source : Insee, recensement de la population, données communales 2013 agrégées. Cf aussi *Insee Première*, n° 1374, octobre 2011 : plus de la moitié de la population des couronnes des grands pôles est rurale ; 95 % de celle des couronnes des pôles moyens et 100 % des couronnes des petits pôles le sont également (d'après les données du RP 2008).

^{31.} Dans le zonage en aires urbaines (ZAU 2010), les « grands pôles » représentent 58 % de la population de l'Hexagone en 2013, soit à peu près autant que les unités urbaines de 20000 habitants ou plus.

^{32.} Les 505 aires d'attraction des villes (France métropolitaine) de moins de 50 000 habitants rassemblent, selon le RP 2018, 4195 936 habitants dans leurs pôles, ce qui donne une taille moyenne de pôle de 4195 936/505, soit 8309 habitants.

^{33.} Unités urbaines dont la population augmente : +1,66 % de 2013 à 2018 pour les unités urbaines de 2000 à 19999 habitants. Source : Insee, recensement de la population, fichier communal. Cette croissance est due au solde migratoire, donc à une attractivité réelle, alors que les communes appartenant à des unités urbaines de 50000 habitants ou plus doivent leur croissance surtout au solde naturel, notamment à un effet d'inertie. Cf. également : Rieutort, Laurent, « Les ruralités : renouveau ou fragmentation ? », dans : Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022.

Elles participent en réalité du renouveau des espaces ruraux, repéré par les géographes depuis les années 1980-1990³⁴.

Loin de cette réalité, le zonage en aires d'attraction des villes additionne abusivement aux pôles ce qui est considéré comme leurs couronnes, sur la base du faible pourcentage de 15 %, dans un grand espace présenté implicitement comme urbain (une aire d'attraction), sous-entendant une « urbanisation généralisée », comme le suggère la dénomination « attraction urbaine »³⁵.

On peut donc s'interroger sur la signification de la « domination » des périphéries par les agglomérations des échelons supérieurs. Dans notre propos, les périphéries sont les petites villes de moins de 20000 habitants du zonage en unités urbaines³⁶, ainsi que la frange basse des villes moyennes (unités urbaines moyennes de 20000 à 49 999 habitants), le tout complété des campagnes environnantes, donc des communes rurales du zonage en unités urbaines. Ces périphéries sont un espace rural au sens large³⁷ et nombre d'entre elles ne sont nullement dominées. On peut donc s'interroger sur la signification de la « domination » des territoires à moindre peuplement, souvent considérés comme des « périphéries », donc des espaces soumis aux agglomérations des échelons supérieurs, d'autant que le ruissellement des métropoles est largement un mythe³⁸ et que la nature des dynamiques territoriales devient davantage réticulaire que radioconcentrique³⁹, tandis que les circuits courts sont de nature à modifier le potentiel des territoires⁴⁰. C'est pourquoi il ne faut plus voir les campagnes comme des espaces assignés en position périphérique d'une « ville conquérante », laquelle est en réalité systématiquement démembrée par les mobilités centrifuges⁴¹. Nombre de campagnes sont aptes à connaître du développement endogène, de l'entrepreneuriat et de l'innovation⁴², ou à accueillir des activités productives variées, comme le montrent les localisations industrielles depuis quelques décennies.

CONCLUSION

Le modèle radio-concentrique et hiérarchique qui pose l'« urbanité » comme valeur suprême, est encore largement dominant et souvent présenté comme élément explicatif exclusif des dynamiques territoriales en France. Il en résulte des nomenclatures de l'Insee essentiellement fondées sur ce modèle. Ainsi, celle des unités urbaines présente les territoires selon des normes hiérarchiques, de la grande ville aux campagnes, selon une logique considérant que tout vient d'en haut (top down), donc des plus grandes villes,

^{34.} Kayser, Bernard, La renaissance rurale: sociologie des campagnes occidentales, Paris, Armand Colin, 1989.

^{35.} C'est ainsi qu'une publication de l'Insee, *Insee Focus*, n° 211, titre en 2020 : « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville » ; ce titre donne le sentiment que presque toute la France est urbaine, ce qui n'est nullement le cas.

^{36.} La frange basse des villes moyennes (unités urbaines de 20 000 à 49 999 habitants) peut être aussi considérée comme une périphérie. Mais nous sommes conduits à joindre à l'espace rural les « unités urbaines » (au sens de l'Insee) jusqu'à 19 999 habitants au plus.

^{37.} Cette intégration des campagnes et des petites villes fut reconnue par une étude conjointe de l'Insee et de l'Inra publiée en 1998, au titre significatif : « Les campagnes et leurs villes ».

^{38.} Guieysse, Jean-Albert, Rebour, Thierry, « Le "ruissellement" des métropoles sur les territoires. Mythe ou réalité? », Population & Avenir, n° 759, septembre-octobre 2022.

^{39.} Dumont, Gérard-François, « La dynamique des territoires : radiale ou réticulaire ? », Les analyses de Population & Avenir, nº 7, décembre 2019.

^{40.} Callois, Jean-Marie, « Des populations nourries par leurs territoires de proximité ? La pandémie convid-19 favorisant une révolution des circuits courts ? », *Population & Avenir*, n° 756, janvier-février 2022.

^{41.} Dumont Gérard-François, Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, « La fin de l'urbanisation en France : un peuplement villes-campagnes en forte recomposition », *Les analyses de Population et Avenir*, n° 38, 2022.

^{42.} Cf. Ville, Frédéric, « Territoires ruraux en France : les ingrédients de l'innovation », *Population & Avenir*, n° 757, mars-avril 2022 ; Rieutort, Laurent, « Les territoires gagnants du développement local. Quelle géographie ? Quels facteurs de réussite ? », *Population & Avenir*, n° 754, septembre-octobre 2021.

ignorant en conséquence par exemple les dynamiques territoriales liées à des initiatives prises en bas (*bottom-up*) et profitant souvent au haut, à l'exemple évident des productions agricoles et agroalimentaires qui font l'attraction de Paris lors du salon de l'agriculture ou des constructeurs de bateaux qui le font lors du salon nautique de Paris.

Outre le zonage en unités urbaines, nomenclature morphologique fondée sur une définition extensive de l'agglomération⁴³, l'emploi de nomenclatures fonctionnelles, soit du zonage en aires urbaines puis, depuis 2020, du zonage en aire d'attraction des villes, renforce le lieu commun d'une « urbanisation généralisée », au lieu d'y voir une grande transformation dans l'évolution des villes et des territoires⁴⁴.

L'étude fine de la géographie des catégories socioprofessionnelles fait litière de cette idée d'une France devenant exclusivement urbaine. Elle met en évidence une différence structurelle entre les villes et les campagnes, une fracture en partie explicable par des politiques inappropriées d'aménagement du territoire⁴⁵ et aussi par les dynamiques centrifuges apparues depuis les années 1970⁴⁶. Elle démontre que les zonages de l'Insee occultent la diversité des territoires français et de leur dynamique de populations et de peuplement⁴⁷.

Considérer les dynamiques des territoires en ne prenant en compte qu'une dualité entre centre (espaces dominants) et périphéries (espaces dominés) revient à ignorer des réalités plus complexes et fort diversifiées⁴⁸.

La dynamique des territoires français présente en réalité un paradoxe qui témoigne d'un divorce entre l'État et les populations. L'État centralise et prend des décisions⁴⁹ tenant à concentrer les populations dans les territoires à qui il a donné le statut et les avantages financiers de métropoles⁵⁰. Mais, de leur côté, les populations, à la recherche de qualité de vie et d'aménités, semblent par leurs migrations centrifuges refuser de se concentrer dans la plupart des grandes villes⁵¹, dans un contexte où les dessertes en transport rapide ne sont pas nécessairement une condition suffisante au développement⁵² et où une interrogation sur la fin du tout-TGV a pris de l'importance⁵³. Ainsi, avant même la pandémie Covid-19 et donc l'essor du télétravail, donc en 2018, l'étude des migra-

^{43.} Guieysse, Jean-Albert, Rebour, Thierry, « Villes et campagnes : comment les différencier ? », *Population & Avenir*, n° 712, mars-avril 2013.

^{44.} Chapuis, Jean-Yves, « Villes et territoires : la grande transformation », *Population & Avenir*, n° 746, janvier-février 2019.

^{45.} Dumont, Gérard-François, « Quel aménagement du territoire ? Face aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la mondialisation », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

^{46.} Dumont Gérard-François, Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, 2022, op. cit.

^{47.} Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022.

^{48.} Dumont, Gérard-François, « Pour une nouvelle géographie des territoires périphériques. Quelles approches sémantiques, théoriques ou historiques ? Quelle typologie ? », Les analyses de Population & Avenir, n° 36, septembre 2021.

^{49.} À l'exemple du Grand Paris Express ; cf. Dumont, Gérard-François, Paponnaud, Francine, « Repenser l'aménagement du territoire après la pandémie Covid-19. L'exemple du Grand Paris Express (GPE) et de ses projets d'urbanisme », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 33, juin 2021.

^{50.} Sans oublier les fusions des régions à l'avantage de leur capitale ; cf. Doré, Gwénaël, « Les nouvelles régions en France. Un projet réfléchi ? Des fusions probantes ou non ? », Les analyses de Population & Avenir, n° 32, mai 2021 ; Callois, Jean-Marc, « La géographie de l'emploi depuis la fusion des régions en France, Quelles régions gagnantes ? Quels territoires perdants ? », Population & Avenir, n° 753, mai-juin 2021.

^{51.} Sauf les grandes villes bénéficiant d'une inversion spatiale régionale qui augmente leur attractivité (mais qui n'est guère, au fond, de leur fait). Voir notes bibliographiques : cf. Dumont Gérard-François, Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, 2022, op. cit.

^{52.} Marchal, Vincent, « Territoires et dessertes par transport rapide. Autoroutes, aéroports et TGV engendrentils un développement automatique ? Et des inégalités inévitables entre les territoires ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 39, mai 2022.

^{53.} Woessner, Raymond, « Transport ferroviaire et territoires en France : vers la fin du tout-TGV ? », *Population & Avenir*, n° 758, mai-juin 2022.

tions internes montre que le solde migratoire interne d'Île-de-France est négatif de 100000 personnes⁵⁴. L'Insee ne précise pas exactement le chiffre des personnes parties de la région capitale vers le rural et les petites villes, mais une part significative d'entre elles s'y est installée.

Cette analyse démontre que nombre de campagnes ne sont nullement un continuum des villes, mais sont en réalité, si l'on peut dire, d'une autre nature et l'étude de l'emploi dans les campagnes montre que ces dernières ne peuvent être simplement considérées comme des réserves d'actifs, d'espaces agricoles ou naturels dans lesquels les villes pourraient puiser selon les besoins⁵⁵. En effet, l'analyse de la géographie des catégories socioprofessionnelles, en considérant trois sortes d'échelle (unités urbaines, zones d'emploi, aires d'attraction des villes), conclut que les villes et les campagnes ne se réduisent ni à des espaces semblables ni à des espaces séparés par une différence de degré, mais présentent une réelle différence de nature, donc une fracture territoriale profonde.

Bibliographie

- Ardillier-Carras, « La population active féminine dans les industries en territoire rural », dans : Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022. https://www.cairn.info/populations-peuplement-et-territoires-en-france-9782200632342.htm
- Aubry, Bernard, « Traverser une frontière pour travailler. La France "championne" d'Europe », *Population & Avenir*, n° 752, mars-avril 2021. https://doi.org/10.3917/popav.752.0004
- Callois, Jean-Marie, « Des populations nourries par leurs territoires de proximité? La pandémie Covid-19 favorisant une révolution des circuits courts? », *Population & Avenir*, n° 756, janvier-février 2022. https://doi.org/10.3917/popav.756.0014
- Callois, Jean-Marc, « La géographie de l'emploi depuis la fusion des régions en France, Quelles régions gagnantes ? Quels territoires perdants ? », *Population & Avenir*, nº 753, mai-juin 2021. https://doi.org/10.3917/popav.753.0017
- Chapuis, Jean-Yves, « Villes et territoires : la grande transformation », *Population & Avenir*, nº 746, janvier-février 2019. https://doi.org/10.3917/popav.746.0014
- Doré, Gwénaël, « Les nouvelles régions en France. Un projet réfléchi ? Des fusions probantes ou non ? », Les analyses de Population & Avenir, n° 32, mai 2021. https://doi.org/10.3917/lap.032.0001
- Doré, Gwénaël, « Le bouleversement territorial en France : analyse et enjeux », *Population & Avenir*, nº 736, janvier-février 2018. https://doi.org/10.3917/popav.736.0004
- Dumont, Gérard-François, « Villes et campagnes : "je t'aime, moi non plus" », *Population & Avenir*, nº 759, septembre-octobre 2022. https://doi.org/10.3917/popav.759.0003
- Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022. https://www.cairn.info/populations-peuplement-et-territoires-en-france-9782200632342.htm
- Dumont Gérard-François, Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, « La fin de l'urbanisation en France : un peuplement villes-campagnes en forte recomposition », *Les analyses de Population et Avenir*, n° 38, 2022. https://doi.org/10.3917/lap.038.0001
- Dumont, Gérard-François, « Pour une nouvelle géographie des territoires périphériques. Quelles approches sémantiques, théoriques ou historiques ? » Quelle typologie ? », Les analyses de Population & Avenir, n° 36, septembre 2021. https://doi.org/10.3917/lap.036.0001

^{54.} Donc hormis les migrations en provenance ou à destination de l'étranger non prises en compte, Pour cette seule année 2018, les migrations internes ont en effet révélé les données suivantes : près de 240000 personnes ont quitté l'Île-de-France pour la province ou les DOM, alors que 139000 se sont installées dans la région ; cf. *Insee analyses Île-de-France*, n° 157, septembre 2022.

^{55.} Dumont, Gérard-François, « Villes et campagnes : "je t'aime, mon non plus" », *Population & Avenir*, nº 759, septembre-octobre 2022.

- Dumont, Gérard-François, Paponnaud, Francine, « Repenser l'aménagement du territoire après la pandémie Covid-19. L'exemple du Grand Paris Express (GPE) et de ses projets d'urbanisme », Les analyses de Population & Avenir, n° 33, juin 2021. https://doi.org/10.3917/lap.033.0001
- Dumont, Gérard-François, « La ruralité à demi ressuscitée en France, par Sherlock Holmes », *Population & Avenir*, n° 751, janvier-février 2021. https://doi.org/10.3917/popav.751.0003
- Dumont, Gérard-François, « Covid-19 : l'amorce d'une révolution géographique ? », *Population & Avenir*, n° 750, novembre-décembre 2020. https://doi.org/10.3917/popav.750.0003
- Dumont, Gérard-François, « Quel aménagement du territoire ? Face aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la mondialisation », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020. https://doi.org/10.3917/lap.027.0001
- Dumont, Gérard-François, « La dynamique des territoires : radiale ou réticulaire ? », Les analyses de Population & Avenir, n° 7, décembre 2019, https://doi.org/10.3917/lap.007.0001
- Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations Concepts, dynamiques, prospectives*, Armand Colin, 2018. https://www.cairn.info/geographie-des-populations--9782200623319.htm
- Dumont, Gérard-François, *Les territoires français : diagnostic et gouvernance*, Armand Colin, 2018. https://www.cairn.info/les-territoires-francais-diagnostic-et-gouvernance--9782200621285.htm
- Guyesse, Jean-Albert, Rebour, Thierry, « Le "ruissellement" des métropoles sur les territoires. Mythe ou réalité ? », *Population & Avenir*, n° 759, septembre-octobre 2022. https://doi.org/10.3917/popav .759.0004
- Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, « Métropolisation, péri-urbanisation et inégalités dans l'espace français », *Cyberato, Publications, Travaux et mémoires*, www.cyberato.org, 2020.
- Guieysse, Jean-Albert, Rebour, Thierry, « Villes et campagnes : comment les différencier ? », *Population & Avenir*, n° 712, mars-avril 2013. https://doi.org/10.3917/popav.712.0014
- Guieysse Jean-Albert, Rebour Thierry, « Territoires ruraux : déclin ou renaissance ? », Population et Avenir, n° 710, novembre-décembre 2012. https://doi.org/10.3917/popav.710.0004
- Holmes, Sherlock (P.C.C. Dumont, Gérard-François), « Un meurtre géographique : la France rurale », *Population & Avenir*, nº 707, mars-avril 2012. https://doi.org/10.3917/popav.707.0003
- Harris Chauncy, Ullman Edward., « The nature of cities », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 242, 1945.
- Kayser, Bernard, La renaissance rurale sociologie des campagnes du monde occidental, Paris, Armand Colin, 1989.

Insee analyses Île-de-France, nº 157, septembre 2022.

Insee Première, n 1º 827, novembre 2020.

Insee Première, nº 1278, février 2010.

Insee Première, nº 1374, octobre 2011.

- Léger, Jean-François, « Espaces ruraux et espaces urbains : deux mondes différents », *Population & Avenir*, n° 741, janvier-février 2019. https://doi.org/10.3917/popav.741.0004
- Marchal, Vincent, « Territoires et dessertes par transport rapide. Autoroutes, aéroports et TGV engendrent-ils un développement automatique ? Et des inégalités inévitables entre les territoires ? », Les analyses de Population & Avenir, n° 39, mai 2022. https://doi.org/10.3917/lap.039
- Morel B., Redor P., « La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », *Insee Première* n° 1057, 2006, ; Coudène M., Levy D., « De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence », *Insee Première* n° 160, 2016.
- Rebour, Thierry, *La théorie du rachat Géographie, Économie, Histoire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- Rebour, Thierry, *Hiérarchies urbaines De l'organisation trimorphique de l'espace géographique*, Saarbrücken, Éditions Universitaires Européennes, 2011.
- Rieutort, Laurent, « Les ruralités : renouveau ou fragmentation ? », dans : Dumont, Gérard-François (direction), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022. https://www.cairn.info/populations-peuplement-et-territoires-en-france--9782200632342.htm
- Rieutort, Laurent, « Les territoires gagnants du développement local. Quelle géographie ? Quels facteurs de réussite ? », *Population & Avenir*, n° 754, septembre-octobre 2021. https://doi.org/10.3917/popav.754.0004
- Ritchot, Gilles, Feltz, Claude, Forme urbaine et pratique sociale, Montréal, Le Préambule, 1985.

- Schwabe, Markus., « La ségrégation résidentielle dans les plus grandes villes françaises (1968-1999) : quel modèle urbain ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 398, 19 septembre 2007.
- Ville, Frédéric, « Territoires ruraux en France : les ingrédients de l'innovation », *Population & Avenir*, n° 757, mars-avril 2022. https://doi.org/10.3917/popav.757.0004
- Woessner, Raymond, « Transport ferroviaire et territoires en France : vers la fin du tout-TGV ? », *Population & Avenir*, n° 758, mai-juin 2022. https://doi.org/10.3917/popav.758.0014
- Zaninetti, Jean-Marc, « Territoires et géographie sociale : le cas des populations du Grand Paris », *Population & Avenir*, nº 758, mai-juin 2022. https://doi.org/10.3917/popav.758.0004